



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 JUIN 2017

Date de la convocation : 06 juin 2017

Date d'affichage : 07 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Estelle BIENAIME, Sophie CLAISSE, Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Frédéric PIERRET, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK

Secrétaire : Madame Sophie CLAISSE.

La séance est ouverte à 19h30.

#### **2017-055 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

#### **2017-056 – Festival D’Couvron.**

La Commission des fêtes qui s'est tenue le 6 avril 2017 a proposé de ne pas réaliser le festival D’Couvron en 2017 pour les raisons suivantes :

- Budget prévisionnel trop élevé : il manquerait environ 2000 euros pour équilibrer le budget, ce qui semble être un objectif difficilement atteignable. De plus, les sponsors sont difficilement mobilisables cette année.
- Plusieurs groupes repérés ne sont pas disponibles et les groupes trouvés pour les remplacer sont beaucoup plus chers.
- Les frais de sécurité et le recours à la protection civile ont fortement augmenté par rapport à l'an passé ainsi que le coût de la prestation son et lumière.
- Fortes contraintes liées au plan vigilance renforcé, très coûteuses elles aussi.

Soucieux de maintenir une animation de qualité à cette période de l'année, les membres de la commission proposent donc de réaliser un concert dans le foyer rural avec deux groupes (une première partie puis une « tête d'affiche »), et ce afin de limiter les dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions de la commission des fêtes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-057 - Remboursement d'assurance : encaissement d'un chèque.**

Suite à l'accident de la circulation survenu le 3 janvier 2017, le mât d'éclairage public numéro 136 situé Place de l'église a été endommagé. Par délibération en date du 13 février dernier, le Conseil Municipal a accepté les travaux de terrassement, de remplacement et de raccordement du nouveau mât pour un montant de 3 011.95 € HT. Concomitamment aux travaux de restauration, la commune a sollicité son assurance communale, la SMACL, pour une indemnisation à hauteur des frais engagés. La SMACL a adressé à la commune un premier chèque de 1600.51 euros en règlement de la tranche 1 des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce règlement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-058 - Mairie et Agence Postale Communale : modification des horaires d'ouverture.**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2017, il a été décidé d'installer les services de l'APC au secrétariat de mairie en aménageant les horaires d'ouverture au public, à hauteur de 25 heures par semaine.

Afin de répondre au mieux aux attentes de la population et compte-tenu de la fréquentation actuelle du secrétariat de Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les horaires suivants :

<b>Jour</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 15h
Mardi	9h - 12h	14h - 16h
Mercredi	9h - 12h	14h - 16h
Jeudi	8h30 - 12h	13h30 - 15h
Vendredi	9h - 12h	14h - 16h
Samedi		
Dimanche		

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-059 – Tarifs municipaux 2017 : modifications.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des locaux sociaux-culturels situés 36 rue du Colonel Chépy pour l'année 2017 :

<b>Location</b>		<b>Garanties</b>	
<b>Détails</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Arrhes</b>	<b>Cautions</b>
<b>WEEK-END</b>			
Du vendredi à 11h au lundi à 11h			
Habitants de Couvron	100 €	50 €	200 €
Extérieurs	200 €	100 €	400 €
<b>SEMAINE</b>			
Location pour 24 heures			
Habitants de Couvron	50 €	25 €	100 €
Extérieurs	120 €	60 €	240 €
<b>Prestations annexes</b>			
Location vaisselle	50 €		
Option ménage	50 €		

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-060 - Règlement d'utilisation des locaux sociaux-culturels situés 36 rue du Colonel Chépy.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le règlement intérieur des locaux sociaux-culturels situés 36 rue du Colonel Chépy.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-061 - Règlement de location de la salle du Foyer rural : modifications.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le règlement de location de la salle du Foyer rural (19 rue du Colonel Chépy) comme suit :

**Article 8**

- L'enlèvement des déchets ménagers résiduels et issus de la collecte sélective sont inclus dans le prix de la location.
- Les déchets ménagers conditionnés dans des sacs opaques seront à déposer dans le conteneur bac mis à disposition.
- Les déchets issus de la collecte sélective (sacs jaunes fournis) seront à sortir le dimanche soir.
- Les verres devront être déposés dans des colonnes à verres (pour information, la commune dispose de 3 bennes qui sont situées rue de Vivaise, rue de Pouilly et sur le parking du tennis).

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-062 - Nouvelles Activités Périscolaires.**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Sur proposition de la commission des rythmes scolaires qui s'est tenue le 17 mai 2017,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident,

- L'arrêt du partenariat avec l'association Familles Rurales de Crépy à la fin de l'année scolaire 2016/2017 ;
- La mise en place d'un partenariat avec le Comité Départemental du Sport en milieu rural de l'Aisne et la compagnie de théâtre professionnelle ACALY de Soissons pour la saison 2017/2018 ;
- D'aménager de nouveaux créneaux horaires pour les NAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 : lundi et jeudi de 15h30 à 17h.
- De solliciter le personnel communal pour l'organisation et l'encadrement des NAP au cours de la saison 2017/2018 (un coordinateur communal et deux ATSEM).
- De réfléchir à la pérennité des NAP au-delà de l'année scolaire 2017/2018 lors d'un prochain comité de pilotage.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-063 - Budget principal : décision modificative n°1.**

Afin d'effectuer les modifications sur les amortissements des immobilisations (études préalables aux travaux en cours), le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°1 :

**Investissement (opérations d'ordre à l'intérieur d'une section)****Dépenses**

- Article 2031 - 041, amortissements des frais d'études : + 32 720 €
- Article 2313 - 041 amortissements des constructions : - 32 720 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-064 - Ecole : demande de subvention exceptionnelle.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par la Directrice de l'école communale concernant l'achat de manuels scolaires,  
Considérant que cette demande est justifiée par le nécessaire renouvellement des ouvrages scolaires afin de garantir un enseignement de qualité,  
Considérant que la dotation annuelle votée au budget primitif s'avère insuffisante pour couvrir ces frais,  
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**DECIDE :**

- D'attribuer à l'école communale une subvention exceptionnelle de 600 € (100 € par classe) pour l'acquisition de manuels scolaires en 2017.
- D'affecter ces dépenses au chapitre 011, article 6067 (fournitures scolaires).

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

**2017-065 – Acquisition d'une parcelle à la société MSV France.****Annule et remplace la délibération n°2017-044**

La commune a accepté le principe de la vente de l'ancien site « Laon-Couvron » à la Société MSV, pour la réalisation d'un autodrome, et le principe de rachat de parcelles pour la réalisation de notre future station d'épuration communale notamment. La vente a été concrétisée au profit de la Société MSV le 6 novembre 2015.

Il appartient aujourd'hui de racheter la bande de terrain nécessaire à la réalisation de la station d'épuration, pour la somme de 1 € (un euro) symbolique, sur une surface globale de 20.000 m<sup>2</sup> (+/- 10%).

L'étude GIEY & COLINON ayant officié pour l'acte de novembre 2015, il est proposé de la solliciter pour le présent acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le rachat d'une bande de terrain d'environ 20.000 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation de la station d'épuration communale, pour la somme de 1 € (un euro) symbolique,
- de recourir aux services de l'étude de Maître GIEY & COLINON pour matérialiser cette acquisition,
- Inclure ladite opération au budget annexe de l'assainissement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

#### **2017-066 - Questions diverses.**

**Don à la commune** : Monsieur James Smales a de nouveau fait preuve d'une grande générosité en faisant parvenir à la commune la somme de 500 \$ (418.55 €). Conformément à son souhait, cette somme a été versée à la coopérative scolaire afin de financer en partie la classe cirque à Cap'Aisne.

**Réfection mur mitoyen** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'une des clôtures de la cour de l'école maternelle est en très mauvais état. D'un commun accord avec les propriétaires de la propriété mitoyenne, il est convenu que les travaux seront pris en charge par moitié par la commune, soit la somme de 1051 €.

**Bureau de vote** : les membres du Conseil Municipal établissent l'organisation du bureau de vote pour le second tour des élections législatives.

**Travaux** : Suite aux interrogations de M. Gilbert Richard relatives à l'avancement des travaux, Mme le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal sont invités à participer aux réunions de chantiers qui se tiennent tous les jeudis à 10h.

**Entretien des espaces verts** : Mme Sophie Claisse informe le Conseil Municipal qu'elle reçoit des plaintes régulières des administrés au sujet d'un défaut d'entretien de la commune. Mme le Maire rappelle que le personnel communal est en sous-effectif actuellement et que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. M. Frédéric Simphal suggère de réfléchir à paysager différemment la commune, en prenant en compte les nouvelles contraintes réglementaires. Mme le Maire propose de distribuer un tract à la population pour rappeler les obligations en matière d'entretien des trottoirs.

**Projet PALMER** : Mme le Maire dresse un bref compte-rendu de l'état d'avancement du projet, notamment concernant l'implantation et le dimensionnement des merlons anti-bruit.

**Nids d'hirondelles** : Mme Sophie Menus rappelle que les hirondelles sont protégées par un régime juridique spécifique. Il est donc interdit de porter atteinte aux hirondelles ainsi qu'à leurs nids et couvées sous peine d'amende.

**Locaux de l'Agence Postale Communale** : Mme le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. et Mme GUIARD domiciliés 1bis place de l'église, intéressés par le rachat des locaux communaux contigus à leur habitation principale (Agence Postale Communale). Cette demande étant parvenue le 9 juin à la mairie, Mme le Maire précise qu'elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Remerciements** : Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de remerciements de Monsieur Lucien Doctrinal, Président de l'association des Anciens Combattants de Couvron.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

**Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits.**

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance

Maire



**Carole RIBEIRO**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 16/06/2017 à 07:20:13  
Référence : d64d9da44103323f9c1a3b34b2acc06beaa5044

